

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-15.
Mé la délibération n°15 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

Pourrait déléguer de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique

M 2026

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, une telle délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Fanny DUBAN assure les fonctions de Directrice de l'innovation, du tourisme et des transitions au sein du Pôle attractivité et développement économique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est élevée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 522-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Fanny DUBAN, Directrice de l'innovation, du tourisme et des transitions au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Documents mensuels et trimestriels relatifs à la tenue des marchés publics de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.
- Attestations de service, de conformité de bonne exécution des prestations, certificats de réception, constatations de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.
- Documents de réclamation de divers prestataires relatifs à la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.

Toutte responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions.

Ainsi valables à l'expiration des pouvoirs de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les passifs éventuels à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole


Signé électroniquement le 17/04/2026

Président
M. Jean GUERIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28153.pdf**
(.pdf, 158,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**